

Restauration de l'église de Beaune-les-Mines : lancement de la souscription publique

Attachée à son patrimoine, la Ville de Limoges souhaite restaurer l'église Saint-Christophe pour qu'elle retrouve son éclat historique. Inscrite au titre des Monuments historiques depuis 1926, l'église Saint-Christophe de Beaune-les-Mines, édifiée entre les XI^e et XV^e siècles, présente aujourd'hui de nombreux désordres structurels importants. Une restauration générale de l'édifice est nécessaire pour garantir de bonnes conditions de conservation. Le coût total des travaux est estimé à 3,7 millions d'euros.

Pour cela, **une convention avec la Fondation du patrimoine sera signée le samedi 17 octobre pour le lancement d'une souscription publique.** À cette occasion, des plaquettes comprenant le coupon de don seront mises à disposition du public. Elles seront également disponibles à l'hôtel de ville, dans les mairies annexes et antenne-mairies, à l'office de tourisme ainsi que dans les maisons paroissiales. Il sera également possible de faire un don directement auprès de la Fondation du patrimoine par chèque (libellé à l'ordre de la Fondation du Patrimoine) ou sur www.fondation-patrimoine.org/103813. Les dons sont déductibles des impôts selon les droits en vigueur.

Un patrimoine religieux à sauvegarder

L'église Saint-Christophe est un témoin privilégié du passé de Beaune-les-Mines. Avec son clocher carré du XI^e siècle ajouré de baies géminées, son portail d'entrée de type limousin avec colonettes et frise-chapiteau, ses voûtes d'ogives, l'église se distingue également par une originalité : la disparition du bras du transept nord.

Par ailleurs, l'église abrite plusieurs œuvres d'art dont une statue en bois polychrome de saint Christophe portant l'Enfant Jésus et un tableau de la Visitation, classés tous deux monuments historiques.

Afin de répondre aux urgences sanitaires et sécuritaires, la restauration de cet édifice prévoit : la reprise structurelle de l'ensemble de l'église, la restauration de la nef, de la tour-clocher et de la toiture, la mise en place d'un drainage et la reprise de la toiture du chevet, ainsi qu'une restauration intérieure et la mise à la norme incendie, PMR et électrique.



SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE SAMEDI 17 OCTOBRE

Une convention avec la Fondation du patrimoine sera signée, en présence du maire de Limoges Guillaume Guérin, de Muriel Laskar, adjointe au maire en charge du patrimoine historique et archéologique, et d'Ariane Ink, déléguée départementale de la Fondation du patrimoine en Limousin, samedi 17 octobre à 10h à l'église Saint-Christophe, pour le lancement de la souscription publique.